



Conditions générales de ventes.

Les cours pratiques et théoriques sont assurés par des moniteurs diplômés, titulaires de diplômes d'Etat ou fédéraux

Article 1. Inscriptions:

Toute personne désirant suivre un stage ou pour les mineurs, la personne assurant la tutelle, doit ~~impérativement~~ signe une demande d'inscription à ce stage et en respecter les obligations.

Les stagiaires majeurs ou les représentants légaux pour les stagiaires mineurs attestent :

De l'aptitude physique à la pratique de la voile et s'engagent à déclarer tout traitement ou contre-indication médicale éventuelle.

De l'aptitude du pratiquant à s'immerger avec ou sans brassière et à nager 25M pour les moins de 16 ans, et à plonger et à nager au moins 50 mètres pour les plus de seize ans.

De remplir le questionnaire de santé mineur ou majeur soit en ligne ou au comptoir de l'école de voile.

Article 2. Adhésion école de voile et passeport voile:

L'adhésion stage à l'école de voile et le Passeport Voile FFV sont obligatoires pour tout 1er stage. L'adhésion stage école de Voile du C.N.A.R. est valable pour l'année civile ainsi que le Passeport Voile FFV valable pour l'année civile et dans toutes les écoles affiliées FF Voile.

Le Passeport Voile est une licence enseignement qui ne permet pas la participation à des compétitions officielles ou toute autre activité fédérale.

L'adhésion à l'école de Voile *donne accès au Clubhouse* et aux stages de l'École de Voile mais ne se substitue pas à l'adhésion au CNAR, dans ce cadre elle ne donne pas droit au parking bateaux ni à la délivrance de licence FFV.

Le Passeport Voile étant nominatif, les élèves ne peuvent en aucun cas se faire remplacer par un parent ou un ami, s'ils sont dans l'impossibilité d'assister à tous les cours.

Article 3. Réservation, annulation:

La réservation d'un ou de plusieurs stages sera validée uniquement lorsque la totalité du montant demandé sera versé, dans le cas contraire l'inscription pourra être annulée.

En cas d'annulation de votre part à moins de 15 jours avant le début du stage le montant de l'adhésion et du passeport voile ne pourront être remboursés.

Le montant total ne sera remboursé qu'en cas de défection justifiée au moins 15 jours avant le début du stage considéré. Ou bien en cas de force majeure sous présentation d'un justificatif médical ou autre.

Tout stage commencé est du en entier. Un remboursement partiel peut-être effectué sur présentation d'un certificat médical montrant l'incapacité à suivre le stage.

En cas d'annulation de notre part (notamment pour une insuffisance de participants), les coûts du stage seront intégralement remboursés.

Article 4. Assurances:

la responsabilité des stagiaires est assurée uniquement pendant les heures du stage. Une garantie individuelle accident complémentaire peut-être souscrite pour le stagiaire à l'accueil.

Article 5. Réclamations:

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage, cours, d'une location ou prestation doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du Cercle Nautique d'Ars en Ré en précisant votre identité complète, la prestation concernée, le lieu et la date :

Par courrier : BP 18 17590 Ars en Ré. par email : contact@cnar.fr



Article 6. Protection des Données

Les informations recueillies sur les formulaires papiers ou numériques sont enregistrées dans un fichier informatisé par notre DPO pour répondre à votre demande. Elles sont uniquement destinées au CNAR et ne seront jamais diffusées à un tiers ni vendues.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant. Si vous avez une question ou une demande concernant vos données personnelles, écrivez-nous à contact@cnar.fr

Règlement intérieur de l' École de Voile du Cercle Nautique d'Ars en ré.

Le Chef de Base ou le Responsable technique qualifié a le droit de reporter, d'annuler ou d'interrompre une séance de navigation en cas de conditions météorologiques défavorables.

Des conditions météorologiques défavorables à la pratique de la voile n'impliquent pas une reconduction du stage. L'activité sera maintenue et adaptée. Dans ce cas, les élèves seront invités à s'informer du déroulement prévu (cours théoriques, matelotage,...).

Lorsque la navigation n'est pas réalisable, des cours théoriques peuvent être organisés.

Les stagiaires ne se présentant pas aux cours théoriques proposés ne pourront être remboursés.

Si le moniteur renvoie des stagiaires sans assurer aucune séance, le cours pourra être reporté, ou dans le cas contraire les stagiaires seront remboursés.

1. Le port du gilet de sauvetage ainsi que celui de chaussures sont obligatoires pour toute personne embarquée sur les bateaux à voile ou à moteur de l'école de voile. Une combinaison qui peut être fournie est fortement recommandée pour la pratique de la voile. Il est fortement recommandé de prévoir tennis ou bottillons, short, pull, ciré ou coupe-vent, vêtements de rechange et serviette de bain.
2. Il est interdit à toute personne non autorisée, d'embarquer à bord des bateaux, voile ou moteur, de l'école.
3. Les parents ou accompagnateurs ne doivent pas interférer dans les cours dispensés par les moniteurs à partir des heures de début et de fin du stage.
4. Le ponton et la plate forme du bassin des optimist sont uniquement réservés aux moniteurs ainsi qu'aux stagiaires.
5. Pour les stages: Moussaillons, Optimist et Planche à Voile, plusieurs stages s'effectueront dans la journée à des heures différentes. Si le nombre de stagiaires est insuffisant, un seul groupe sera mis en place.
6. Pour les stages bassin Optimist et Planche à Voile, 2 ou 3 créneaux de stages sont prévus. Les séances pourront être décalées en fonction du taux de remplissage sur le créneau le mieux adapté. En période de forte affluence, d'autres séances peuvent être mise en place.
7. Lorsqu'un stagiaire inscrit à un stage n'a pas le niveau requis ou inversement possède un niveau supérieur, le moniteur et/ou le Chef de Base peut le transférer dans un groupe mieux adapté à son niveau afin qu'il progresse.(La différence du coût du stage sera alors ré évaluée).
8. L'École de Voile met à la disposition des stagiaires, du matériel de qualité et coûteux. Il est demandé de le respecter. Les élèves doivent signaler au moniteur toute anomalie concernant leur matériel.
9. En cas de perte ou dégradation due à une négligence, les remboursements seront à la charge du stagiaire.
10. Que ce soit à l'École de Voile ou sur les parkings avant la navigation, seul le moniteur responsable du groupe est habilité à prendre des décisions après concertation avec son responsable. En conséquence, le CNAR se réserve le droit, après un 1er avertissement, de prendre toutes les dispositions vis-à-vis de quiconque qui enfreindrait cette règle. Ces dispositions peuvent aller jusqu'au renvoi du stagiaire contrevenant. Dans ce cas, l'ensemble des sommes versées restera acquis au CNAR.



11. Le CNAR dégage son entière responsabilité en cas de pertes ou de vol à l'intérieur comme à l'extérieur de ses locaux.
12. Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à quitter seuls l'école de voile, sauf autorisation.

Locations:

1. Les zones de navigations et directives données avant le départ doivent être respectées.
2. Seule la personne en charge de la location estime selon les conditions météo et le niveau du locataire les possibilités de navigations ou l'arrêt de la location.
3. Tout dépassement de durée de location supplémentaire sera facturé au prorata du tarif horaire.
4. Dans le cas de casse par négligence ou de dégradation volontaire, le prix de la caution sera facturé selon le matériel utilisé.
5. Le port du gilet de sauvetage fourni en location est obligatoire.
6. Le CNAR se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident corporel survenu lors de la location de son matériel.

Règlement du bassin d'initiation à la natation :

Le BEESAN a le droit d'annuler ou d'interrompre une séance de natation en cas de conditions météorologiques défavorables. Si la pratique n'est pas possible, des cours théoriques et autres animatios sont organisés. Les stagiaires qui ne se présentent pas au cours ne pourront être remboursés. Des conditions météorologiques défavorables n'impliquent pas une reconduction du stage. L'activité sera maintenue et adaptée. Dans ce cas, les élèves sont invités à s'informer du déroulement prévu.

Seule la température de l'eau peut empêcher le déroulement des séances. En dessous de 25°C les cours sont donnés en combinaison, et le temps dans l'eau est aménagé. Pour une température inférieure à 22°C les leçons ne seront normalement pas assurées, sauf si les parents et les pratiquants, après avoir pris connaissance des conditions, acceptent de suivre la séance.

Pour des questions d'hygiène, le port du maillot de bain et du bonnet de bain est obligatoire pour toute personne entrant dans le bassin. Il est interdit à toute personne non autorisée d'entrer dans la zone de baignade matérialisée par la grille qui entoure le bassin.

En période de forte affluence, d'autres séances peuvent être mise en place. Renseignez vous. Que ce soit à l'école de voile ou sur le BIN, seul le moniteur responsable du groupe est habilité à prendre des décisions. En conséquence le CNAR se réserve le droit, après un premier avertissement, de prendre toutes les dispositions vis-à-vis de quiconque qui enfreindrait cette règle. Ces dispositions peuvent aller jusqu'au renvoi du stagiaire contrevenant. Dans ce cas, l'ensemble des sommes versées restera acquis au CNAR.

Règlement des cours de Kitesurf:

Le BPJEPS ou DEJEPS a le droit d'annuler ou d'interrompre une séance de kitesurf en cas de conditions météorologiques défavorables (orageux, vent supérieur à 30 noeuds). Si la pratique sur l'eau n'est pas possible, les séances sont maintenues, des cours de kitesurf terrestre sur une plage ou dans un champ, de simulateur derrière le bateau, des cours théoriques et des exercices de secourisme - self rescue sont organisés. Les stagiaires s'engagent à suivre les 5 cours, s'ils ne se présentent pas, ils ne pourront être remboursés. Des conditions météorologiques défavorables n'impliquent pas une reconduction du stage. L'activité sera maintenue et adaptée. Dans ce cas, les élèves sont invités à s'informer du déroulement prévu.

La température de l'eau peut empêcher le déroulement des séances. En dessous de 20°C les cours sont donnés en combinaison d'hiver, et le temps dans l'eau est aménagé. Pour une température inférieure à 12°C les leçons ne seront normalement pas assurées, sauf si les parents et les pratiquants, après avoir pris connaissance des conditions ; acceptent de suivre la séance.